

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 93.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI, 18 DÉCEMBRE 1828.

Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est de 30 francs par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de 310, en payant chaque semestre d'avance. Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

AVIS.—Ayant reçu un assentiment de Lettres d'Armes, Vignettes, Fleurons de Cartes et autres, on se chargera à l'avance, à l'imprimerie de L'ABEILLE, de toute espèce d'ouvrage de ce genre, à des prix très modérés. 5 décembre.

Nord-Amérique.

POUR NEW-YORK.

La nouvelle ligne de paquebots pour le gouvernement de la Nouvelle-Orléans, les 22 de chaque mois, comme suit :

- Le navire LOUISIANA, capt. Price, Le 22 d'Octobre.
- Le navire TAMPA, capt. Marshall, Le 8 de Novembre.
- Le navire KENTUCKY, capt. Rathbone, Le 22 de Novembre.
- Le navire ILLINOIS, capt. Waterman, Le 8 de Décembre.
- Le navire TENNESSEE, capt. Fowler, Le 22 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des susdits navires. L'époque de leur départ de New-York, est le 1er et le 15 de chaque mois.

Joseph S. Hutton.

Pour Bayou Sarah, Port Hickory, Baton Rouge, et River Rouge.

Le solide bateau à vapeur GOUSAR, capitaine J. B. Colby, étant d'une marche supérieure, sera désormais comme par le passé, les voyages de Bayou Sarah, les jours de départ, le Mercredi de la Nouvelle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 3 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au bord ou à J. HAGAN & Co. 25 Juin.

POUR LE BAYOU SARAH.

La Fausse Rivière, Baton Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements.

Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORENCE, capt. C. Laurent, part de la Nouvelle-Orléans à dix heures du matin, le Samedi à 3 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à Joseph T. Baudin.

Joseph T. Baudin.

LES soussignés ont reçu de la part de

M. Russell et Binet, de New-York, un joli assortiment de Bottes fines, souliers pour hommes et femmes, et de bas fins et communs, souliers de Linens, ainsi qu'un parti de Chaussures pour hommes, et enfants, qu'ils vendent à des prix modérés. J. G. ARASIA & Co. 5 Dec.

D. G. Bardez & Co. offrent à vendre

à leur magasin, rue Royale N° 103, en débarquement du navire Rozann de Bordeaux, les articles suivants : Gants de soie, assortis pour homme & pour femme. Do, mi-soie do do. Demi bas de soie tigrés, noirs à jarretière. Do, mi-soie do do. Do, do, mi-soie. Do, bourre de soie do.

Des caisses contenant des quincailleries, serrures en fer et en cuivre, dans tous les genres, loquets pour portes de cuir. Cadenas à chiffre et à charnière, verrouilleries carrés forts, tarçettes, fourchettes &c. 25 novembre

LES soussignés offrent à vendre

les articles suivants à des prix modérés. Sirop Pectoral de Balsamique de Chypre. Do do de Dubois. Do de Vinettes. 6,000 Sangsues de France, choisies, à 50 cent la pièce. 1,000 Anis verts très fins. 1,000 farine de graine de Lin par baril 12 do et 14 do. 500 gallons essence de térébenthine. 300 barils peinture anglaise très qualité. 300 do do américaine do. Vernis copal, huile de baleine &c. Ils ont reçu également une caisse Canahu sans odeur ni saveur, Bougies et Soudes en gouache élastique assorties, tubes en gomme de pour Pestomac, on trouve toujours chez eux la pâte balsamique de Regnaudain, do, de Jujubes, do, de guimauve etc. etc. FORSTNER & Co. 6 Dec.

BEURRE.—100 livres de beurre, par

WM DOLLEY. 13 Sep.



LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHEs, 2nde Classe.

Qui doit être tirée le Mercredi, 31 Décembre 1828.

PROSPECTUS.—

10,000 piastres est	\$10,000
6,000 do	6,000
4,000 do	4,000
2,000 do	2,000
1,000 do	1,000
500 do	500
250 do	250
125 do	125
62 do	62
31 do	31
15 do	15
7 do	7
3 do	3
1 do	1
15,600 Places	97,140

Des billets de cette loterie, au nombre de 15,600, ont été distribués par promotion, il y aura donc quatre prix avec tous les numéros tirés sur les 15,600 avec deux et 78,000 un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des prix, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 50 numéros de 1 à 50 jusqu'à 50 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera d'entre eux, et le billet qui aura les 1er, 2e, et 3e numéros tirés, dans l'ordre dans lequel ils seront tirés, aura droit à \$10,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 2 et 3	6,000
1, 2 et 4	4,000
1, 3 et 4	2,000
2, 3 et 4	2,000
1, 2 et 5	2,000
1, 3 et 5	1,000
2, 3 et 5	500
1, 4 et 5	500
2, 4 et 5	500
3, 4 et 5	500
1, 4 et 6	100
2, 4 et 6	100
3, 4 et 6	100
1, 5 et 6	100
2, 5 et 6	100
3, 5 et 6	100
1, 6 et 7	50
2, 6 et 7	50
3, 6 et 7	50
1, 7 et 8	50
2, 7 et 8	50
3, 7 et 8	50
1, 8 et 9	50
2, 8 et 9	50
3, 8 et 9	50
1, 9 et 10	50
2, 9 et 10	50
3, 9 et 10	50
1, 10 et 11	50
2, 10 et 11	50
3, 10 et 11	50
1, 11 et 12	50
2, 11 et 12	50
3, 11 et 12	50
1, 12 et 13	50
2, 12 et 13	50
3, 12 et 13	50
1, 13 et 14	50
2, 13 et 14	50
3, 13 et 14	50
1, 14 et 15	50
2, 14 et 15	50
3, 14 et 15	50
1, 15 et 16	50
2, 15 et 16	50
3, 15 et 16	50
1, 16 et 17	50
2, 16 et 17	50
3, 16 et 17	50
1, 17 et 18	50
2, 17 et 18	50
3, 17 et 18	50
1, 18 et 19	50
2, 18 et 19	50
3, 18 et 19	50
1, 19 et 20	50
2, 19 et 20	50
3, 19 et 20	50
1, 20 et 21	50
2, 20 et 21	50
3, 20 et 21	50
1, 21 et 22	50
2, 21 et 22	50
3, 21 et 22	50
1, 22 et 23	50
2, 22 et 23	50
3, 22 et 23	50
1, 23 et 24	50
2, 23 et 24	50
3, 23 et 24	50
1, 24 et 25	50
2, 24 et 25	50
3, 24 et 25	50
1, 25 et 26	50
2, 25 et 26	50
3, 25 et 26	50
1, 26 et 27	50
2, 26 et 27	50
3, 26 et 27	50
1, 27 et 28	50
2, 27 et 28	50
3, 27 et 28	50
1, 28 et 29	50
2, 28 et 29	50
3, 28 et 29	50
1, 29 et 30	50
2, 29 et 30	50
3, 29 et 30	50
1, 30 et 31	50
2, 30 et 31	50
3, 30 et 31	50

Les 6 autres billets qui auront trois des mêmes numéros, et les trois suivants, 2, 3 et 4, dans quelque ordre de permutation qu'ils se soient, auront droit chacun à \$1,000.

Tous les autres billets au nombre de 12,400, qui ne sont pas dans les listes ci-dessus, n'ont droit à rien.

Les 156 billets qui auront deux des mêmes numéros, savoir le 1 et le 2, au nombre de 156, le 1 et le 3, au nombre de 156, le 1 et le 4, au nombre de 156, le 2 et le 3, au nombre de 156, le 2 et le 4, au nombre de 156, le 3 et le 4, au nombre de 156, auront droit chacun à \$500.

Tous les autres billets au nombre de 12,400, qui ne sont pas dans les listes ci-dessus, n'ont droit à rien.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les autres, franc le port, seront exécutés par le sousigné, en s'adressant à J. B. FAGEY, rue de Chartres, N° 145.

PHIX DES BILLETS.

Billet entier, \$8, demi, \$2 50; quart, \$1 25. Chaque billet entier ne pourra gagner moins de \$25, les demi et quarts en proportion.

Not. On peut se procurer les billets ci-dessus à \$1 jusqu'au 29 Décembre, en s'adressant au Bureau du Directeur, rue de Chartres, N° 145.

J. B. FAGEY, Directeur.

1er Décembre.

Au magasin de fruits secs et de grains de Jardinage.

On pourra se procurer les objets aussi frais que possible, autant pour la consommation du pays que pour l'approvisionnement des paquets du Nord et pour France. Dans la numération comme suit :

- Saisons assorties de France et d'Amérique.
- Sardines à l'huile et au beurre.
- Sauces de Lyon, et d'Arle.
- Sauces toutes préparées.
- Confitures étrangères et du pays.
- Liqueurs de la Martinique.
- Vieux Cognac de 1815 et Kirchwasser.
- Sirop assorti.
- Fruits au vinaigre.
- Vins étrangers de première qualité.
- Moutarde de maille, du pays et autres.
- Vinaigre de vin blanc; do, à l'estragon.
- Encerres diverses.
- Essences de rose de Tunis et fèves de Toréan.

Le tout à des prix modérés et francs de charrois. Le sousigné s'engage à mettre la plus grande exactitude possible à remplir les commandes qui lui seront faites. Son magasin se trouve à l'encoignure des rues Royale et d'Orléans, derrière l'Eglise Catholique, maison du Dr. Thomas.

F. BERTOULIN. 29 Oct.

VR. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants en débarquement des navires Henry Astor et Roxelane, de Bordeaux :

- Rau-de-vie en pipes d'écume, preuve (Dupuy)
- Vin rouge en barriques divers crus.
- Vinaigre blanc 1ère qualité.
- Vin blanc de Graves, haut Sauterne et haut Barsac, en tierçons.
- Vin blanc en caisses, haut Barsac et haut Sauterne.
- Do, do, leres, Graves par caisses de 241 bouteilles.
- Vin rouge en caisses, Chateau-Margaux, St. Julien &c.
- Do, do, Grand Larose, Leoville, Chateau Laulite par caisses de 12 bouteilles et 241 bouteilles.
- Vivres conservés, tels que Sardines en saucisse, au beurre et à l'huile, Frauboisés, Cerises, Fraises, Abricots, Coings &c.
- Fruits à l'eau-de-vie, Saucessons de Lyon.
- Proncs par quintal de caisses.
- Liqueurs par caisses de 12 bouteilles.
- Fil à voile par pelottes de 10 à 20 à la liv.
- Fil à seine par échaveaux.
- Fil de Rennes blanc, fin.
- Lignes de pêche.
- Serrures fines de 4, 5, 6, 7 et 8 pouces et autres ferrements.
- De plus, en magasin—Vin de Champagne mousseux, 1ère qualité de 1825, et divers autres articles. 21 nov.

ANN. débarquement du navire *Roxelane* de Bordeaux et à vendre par D. G. Bouduzat & Co. rue Royale N° 103.

Une pipe vieille eau de vie de Cognac, et d'importations étrangères.

Gants de peau assortis, pour homme et pour femme.

Bas de soie pour femme bordés à jour. Sandales pour femme, en prunelle, maroquin et satin.

Robes de cote pailli, lithographées. Cote pailli.

Papier français, assorti en diverses qualités.

Barriques de vin rouge de divers crus.

Huile en pain, vins en caisse, eau-de-vie, Fruits à l'eau-de-vie et amaretti en papier. 25 nov.

PIERRE ROMAIN & Co. rue de Chartres No. 183. Offrent à Vendre.

Pomme la supérieure en pots de porcelaine et autres.

Savon à la rose, à la vanille, à l'amande amère, Crème de savon, à l'amande amère, à la rose &c.

Vinaigre rouge, rouge en pots, blanc de pelle Extra triple d'orange, rose, jasmin, mousseline &c.

Gants assortis de cuir, d'agneau, de castors D. m. bas de soie, etc.

Perroquets, Toupets, Fausse-queue, Tour en chevron, à bandeaux, &c. &c.

Trésor de la bouche, Opium, Corail, Charcoal, Eau de rose de Bengale.

Basons français, bonne qualité.

Boîtes à tête, à den 15 monté à l'anglaise, à ongle, à barres, à habit.

Pègines à chignons, à poche, à retaper à décerner, en cuivre.

Jolie fleur artificielle pour coiffures.

Eau de Cologne, triple extrait, de Lavande, de rose &c. 13 nov.—6

VENTE PAR LE MARSHAL. Peter Holland contre le bateau à vapeur *Lady of the Lake—Sharp* contre le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente Mercredi le 7 Janvier 1829, à midi, au café d'Hewlett, le bateau à vapeur *Lady of the Lake*, ses agrès, apparaux et amueublements—Saisi dans les affaires ci-dessus. 9 Dec.

VENTE PAR LE MARSHAL. Le Maire et les habitants de cette ville contre *Daniel Clark et ses héritiers*.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente sur les lieux, Vendredi 19 courant, à 4 heures, le bail de la maison située à la jonction des chemins du Bayou et de Gentryly—Saisi pour satisfaire à la poursuite ci-dessus. 9 Dec.

VENTE PAR LE MARSHAL. M. F. Abner } EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente, Mercredi 17 Décembre, à midi, au café d'Hewlett, l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, un très joli Cheval gris.—Saisi dans l'affaire ci-dessus. 8 Dec.

VENTE PAR LE MARSHAL. Stephen J. Ockean et Brown, Ives et autres propriétaires du bateau à vapeur *Rob Roy*.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Lundi 29 de Décembre, à midi, au Café de la Bourse.

Le bateau à vapeur *Rob Roy*, avec ses agrès, apparaux et amueublements, saisi pour satisfaire au jugement rendu dans l'affaire ci-dessus. 29 nov.

VENTE PAR LE MARSHAL. P. Mouton, de c. l. versus *Jacqués Bessin, de c. l.*

EN vertu d'un writ d'attias fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente le Mercredi 3 de Janvier 1829, à midi, une moitié indivise de la maison en bois à deux étages avec le terrain attenant, situé à l'encoignure des rues Edward et des Magasins E. Lacoste, mesurant 120 pieds de profondeur sur 60 de largeur plus ou moins, mesure française. 5 Dec.

VENTE PAR LE MARSHAL. J. Lajair } EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente Lundi 22 du courant à midi, au café de la Bourse, un Cheval et un Dray—Saisi dans l'affaire ci-dessus. 12 Dec.

VENTE PAR LE MARSHAL. *Fane vs. J. Allison—Corcier vs. le même—Colbac vs. le même—Mahony vs. Ditch Dullany—Musson vs. le même*.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente le 25 Février 1829, à midi, au Café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant No. 1, dans l'Etat No. 58 du faubourg Amoucation, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal. 24 nov.

VENTE PAR LE MARSHAL. Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un emplacement N° 7 dans l'Etat No. 10 du faubourg Lacourse.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant, No. 7 dans l'Etat No. 10 du faubourg Lacourse—saisi dans l'affaire ci-dessus. 25 nov.

ATTENDU que Benjamin Richardson, dernierement sheriff de la paroisse de Washington, s'est adressé à moi demandant que les hypothèques résultant des diverses obligations qu'il a souscrites comme principal, savoir: le vingt-neuvième jour de Décembre 1823, conjointement avec William Rose, et Rice Wells, comme cautions; le vingtième jour de Décembre 1824, conjointement avec Thomas Bechtum, sur, et J. Sharp comme cautions; et le second jour de Janvier 1826, conjointement avec Robert Gale, et William Selfas, cautions, fussent levées et annulées.

Donnons avis à toutes personnes intéressées de faire connaître par écrit à l'office du secrétaire d'Etat dans l'espace de 90 jours à compter de la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle-Orléans, le 26e jour de Dec. mil huit-cent-vingt-huit, et la cinquante troisième année de l'indépendance des E. U. d'Amérique. HENRY JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane Par le Gouverneur } P. DERBIGNY, 4 Dec. 1828 } secrétaire d'Etat.

MAQUEREAUX—300 barils mayque, No. 2, et 3, 100 barquets No. 1, et 2, 50 paquets de tabac, à vendre par 5 Decem. J. P. PATSON et Comp. No. 23.

Vente par le Marshal. Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

contre l'EMPLACEMENT N° 1, dans l'Etat No. 58, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'EMPLACEMENT N° 2, dans l'Etat No. 58, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'EMPLACEMENT N° 3, dans l'Etat No. 58, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'EMPLACEMENT N° 4, dans l'Etat No. 58, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'EMPLACEMENT N° 5, dans l'Etat No. 58, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'EMPLACEMENT N° 6, dans l'Etat No. 58, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'EMPLACEMENT N° 7, dans l'Etat No. 58, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

EN vertu de divers writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préal, juge-associé de la Cour de Cité, de la Nlle-Orléans, et de la Cour de Commerce, j'exposerai en vente le Lundi seizième jour de Mars 1829, à midi, à la Bourse, de Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, les emplacements ci-dessus énumérés, saisis pour satisfaire au jugement rendu dans les dites affaires, en vertu des dispositions d'un acte intitulé "Acte pour déterminer la manière dont pourront être saisis les terrains et autres portions de terre situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et dont les propriétaires ne résident pas dans ladite ville, pour cause de non-paiement de taxes ou d'autres sommes dues à la Corporation" approuvé le 18 Mars 1828.

VENTE PAR LE MARSHAL. J. Lajair } EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente Lundi 22 du courant à midi, au café de la Bourse, un Cheval et un Dray—Saisi dans l'affaire ci-dessus. 12 Dec.

VENTE PAR LE MARSHAL. *Fane vs. J. Allison—Corcier vs. le même—Colbac vs. le même—Mahony vs. Ditch Dullany—Musson vs. le même*.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente le 25 Février 1829, à midi, au Café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant No. 1, dans l'Etat No. 58 du faubourg Amoucation, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshal. 24 nov.

VENTE PAR LE MARSHAL. Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un emplacement N° 7 dans l'Etat No. 10 du faubourg Lacourse.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. F. Grima, juge de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Mercredi 25 Février 1829, à midi, au café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, un Emplacement vacant, No. 7 dans l'Etat No. 10 du faubourg Lacourse—saisi dans l'affaire ci-dessus. 25 nov.

ATTENDU que Benjamin Richardson, dernierement sheriff de la paroisse de Washington, s'est adressé à moi demandant que les hypothèques résultant des diverses obligations qu'il a souscrites comme principal, savoir: le vingt-neuvième jour de Décembre 1823, conjointement avec William Rose, et Rice Wells, comme cautions; le vingtième jour de Décembre 1824, conjointement avec Thomas Bechtum, sur, et J. Sharp comme cautions; et le second jour de Janvier 1826, conjointement avec Robert Gale, et William Selfas, cautions, fussent levées et annulées.

Donnons avis à toutes personnes intéressées de faire connaître par écrit à l'office du secrétaire d'Etat dans l'espace de 90 jours à compter de la dernière publication des présentes, les raisons pour lesquelles ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nlle-Orléans, le 26e jour de Dec. mil huit-cent-vingt-huit, et la cinquante troisième année de l'indépendance des E. U. d'Amérique. HENRY JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane Par le Gouverneur } P. DER